

## PSE GAGNE SON PROCES CONTRE LA MAIRIE

En juillet 2013, le Plan Local d'Urbanisme de Pompignac a été approuvé en conseil municipal. Suite au recours d'une association, le Tribunal Administratif annule ce PLU, en interdisant les constructions sur les zones dites « N3C ».

En 2015, l'Association PSE constate que la construction d'une habitation est en cours sur une de ces zones N3C, sur le chemin de Sarail. Un permis de construire a bien été accordé par le maire dans cet espace inconstructible.

PSE obtient l'arrêt des travaux par un jugement en référé (avril 2016)

et engage une action auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux demandant l'annulation du permis de construire.

En novembre 2017, le Tribunal Administratif donne raison à PSE et confirme l'interdiction de toute construction sur ce terrain.

*Dans les autres communes les maires confient l'instruction des demandes de permis de construire à un service spécialisé qui permet d'éviter ce genre d'erreur. **Le maire utilise t il ces services ?***

PSE existe depuis février 2013 . Nous agissons pour la défense de l'environnement et de notre cadre de vie à Pompignac.

Nos actions et nos propositions :

- **Protestation contre la démesure** du bétonnage du centre bourg (Citon et autres constructions)
- **Déviation** : proposition de 2 sens uniques pour éviter le double flux de circulation devant l'école maternelle
- Surveillance des travaux de la station d'épuration (zone libellule toujours en attente. Pourquoi ?)
- Projet de **pistes cyclables** vers la métropole. Dossier déposé en mairie

*Une réunion publique est prévue début 2018, nous vous informerons de la date et du lieu prochainement !*

**Notre association vous intéresse ? Rejoignez nous et soutenez notre action !**

**Pour plus d'information, consultez notre site : [pompignacsauvengi.unblog.fr](http://pompignacsauvengi.unblog.fr)**

**Ecrivez nous : [PSE33@orange.fr](mailto:PSE33@orange.fr)**